

Subvention allouée à la Ref des Campus.



Conseil d'administration du 26 septembre 2022

Délibération 2022/09/CA-018

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;
Vu l'avis de la Commission formation et vie universitaire du 5 juillet 2022 ;*

Après en avoir délibéré, les conseillers désapprouvent le versement d'une subvention de 16 632,71 € à l'association Ref des Campus.

Toulouse, le 26 septembre 2022
Le Président,

Jean-Marc BROTO

Délibération rejetée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres : 36	Nombre de voix favorables : 1
Nombre de membres présents ou représentés : 32	Nombre de voix défavorables : 13
	Nombre d'abstentions : 18
	Ne prennent pas part au vote : 0